

Président

Secrétaire

Livre des délibérations du conseil des commissaires Commission scolaire de SAINT-HYACINTHE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe, tenue le **mardi 21 janvier 2020**, à 19 h 30, au siège social de la Commission scolaire, au 2255, avenue Sainte-Anne, à Saint-Hyacinthe.

Est présente, madame la vice-présidente :

Martin, France.

Sont présents, mesdames et messieurs les commissaires :

Bilodeau, Sylvie,	Fortin, Yannick, commissaire parent,
Continelli, Marie-Josée, commissaire parent,	Nichols, Martin,
Croteau, Sophie, commissaire parent,	Noël, Pierre,
Donais, Sylvie,	Rondeau, Daniel,
Favreau, Jacques,	Simard, Élyse.

Avait prévenu de son absence, monsieur le président :

Flibotte Richard.

Avaient prévenu de leur absence, madame et monsieur les commissaires :

Croteau, Steve,
Petit, Ghislaine.

Étaient absents, madame et monsieur les commissaires :

Corbeil, Annick, commissaire parent,
Messier, Jean-François.

Sont présents, madame et monsieur :

Camirand, Daniel, directeur général adjoint et secrétaire général,
Dupré, Caroline, directrice générale.

Sont invités, mesdames et monsieur :

Langelier, Chantal, directrice du Service des ressources humaines,
Ménard, Sylvie, directrice du Centre de formation des Maskoutains et des Services éducatifs de la formation aux adultes,
Soumis, Jean-François, directeur du Service des ressources matérielles,
St-Germain, Karina, directrice des Services éducatifs et responsable de l'organisation scolaire.

Ouverture de la séance

Madame France Martin, vice-présidente, procède à l'ouverture de la séance.

**Livre des délibérations du conseil des commissaires
Commission scolaire de SAINT-HYACINTHE**

Président

Secrétaire

Adoption de l'ordre du jour

Monsieur Daniel Rondeau propose et il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel quel.

C-20-01-109

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 décembre 2019

Mesdames et messieurs les commissaires ayant tous reçu copie du procès-verbal dans les délais prescrits par la loi, monsieur Pierre Noël propose et il est unanimement résolu d'exempter le secrétaire général de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 décembre 2019, et de l'approuver tel quel.

C-20-01-110

Période de questions

Aucune question.

Nominations

Monsieur Daniel Rondeau propose et il est unanimement résolu d'accepter la nomination de monsieur Gino Beaulieu, au poste de directeur de l'école Saint-Sacrement, à 100 %, et ce, à compter du 27 janvier 2020.

C-20-01-111

Monsieur Yannick Fortin propose et il est unanimement résolu d'accepter la nomination de madame Évelyne Provencher, au poste de gestionnaire administrative d'établissement au Centre de formation des Maskoutains, à 100 %, et ce, à compter du 27 janvier 2020.

C-20-01-112

Révision de la Politique 417 – Octroi de congés sans traitement et de congés sabbatiques à traitement différé

Madame Sylvie Donais propose et il est unanimement résolu d'adopter les changements proposés à la Politique 417 - *Octroi de congés sans traitement et de congés sabbatiques à traitement différé*.

C-20-01-113

Entente de prêt de locaux d'urgence pour la Municipalité de Sainte-Marie-Madeleine

CONSIDÉRANT le règlement sur les procédures d'alerte de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre, édicté par le ministère de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et en vigueur depuis le 9 novembre;

CONSIDÉRANT qu'une des mesures consiste à conclure une entente avec le propriétaire des bâtiments désignés pouvant servir de centres de services substituts aux personnes sinistrées ou d'hébergement temporaire afin de déterminer les

Livre des délibérations du conseil des commissaires

Commission scolaire de SAINT-HYACINTHE

modalités s'appliquant lors d'un sinistre relativement à leur utilisation;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Marie-Madeleine souhaite convenir d'une entente permettant à cette municipalité de faire appel, au besoin, à la CSSH pour l'utilisation des locaux d'écoles dans cette municipalité;

CONSIDÉRANT que cette municipalité a autorisé et adopté son protocole d'entente pour prêt de locaux d'urgence;

C-20-01-114

Monsieur Martin Nichols propose et il est unanimement résolu d'autoriser le président et la directrice générale de la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe, monsieur Richard Flibotte et madame Caroline Dupré, à signer le protocole d'entente pour la Municipalité de Sainte-Marie-Madeleine.

Ajouts au contrat 1718-LAR-01 – Réfection de l'enveloppe, mise aux normes des issues, conversion du chauffage à énergie fossile et qualité de l'air à l'école Larocque

CONSIDÉRANT la résolution n° C-18-04-151 octroyant un contrat de 2 978 000 \$ (taxes exclues) à *Construction Richelieu inc.* pour la réalisation des travaux de réfection d'enveloppe et de mise aux normes des issues l'École Larocque;

CONSIDÉRANT que les ordres de changement totalisent 104 024,70 \$ (taxes exclues), soit 3,49% des travaux;

CONSIDÉRANT que la totalité des ajouts dépasse 75 000 \$, soit le maximum de la délégation de pouvoirs de la directrice générale.

C-20-01-115

Monsieur Jacques Favreau propose et il est unanimement résolu :

- d'accepter les 3 ordres de changement au montant de 5 732,82 \$, taxes exclues, dans le projet 1718-LAR-01;
- d'autoriser le directeur du Service des ressources matérielles, monsieur Jean-François Soumis, à signer les documents relatifs à cet ajout.

**Livre des délibérations du conseil des commissaires
Commission scolaire de SAINT-HYACINTHE**

Président

Secrétaire

Ajouts au contrat 1718-ILA-01 – Mise aux normes et ajout d'un ascenseur au Centre de formation des Maskoutains, immeuble Laframboise

CONSIDÉRANT la résolution n° C-18-04-157 octroyant un contrat de 2 512 800,00 \$ (taxes exclues) à *Construction Bugère inc.* pour l'ajout d'un ascenseur et la réalisation de travaux de mise aux normes de l'immeuble Laframboise du Centre de formation des Maskoutains;

CONSIDÉRANT que les ordres de changement totalisent 245 575,48 \$ (taxes exclues), soit 9,77 % des travaux;

CONSIDÉRANT que la totalité des ajouts dépasse 75 000 \$, soit le maximum de la délégation de pouvoirs de la direction générale.

Madame Sophie Croteau propose et il est unanimement résolu :

C-20-01-116

- d'accepter les ordres de changements des avenants n° 25 et 26 au montant total de 9 412,51 \$ taxes exclues dans le projet 1718-ILA-01;
- d'autoriser le directeur du Service des ressources matérielles, monsieur Jean-François Soumis, à signer les documents relatifs à cet ajout.

Questions diverses

Aucune question.

Ajournement de la séance

Madame Élyse Simard propose et il est unanimement résolu d'ajourner la séance au 28 janvier 2020, à 19 h.

C-20-01-117

Président

Secrétaire général